



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fermeture de classes

Question orale n° 1727

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'élaboration de la nouvelle carte scolaire pour la rentrée 2002-2003 dans les Hautes-Pyrénées. Si elle comporte de nombreuses mesures encourageantes, en particulier le renforcement de l'enseignement spécialisé et l'amélioration des postes de décharges et de remplacement, elle propose, par ailleurs, la suppression de 5 postes d'enseignants. D'après les premières orientations de l'inspection d'académie, on constate que la ville de Tarbes paie un lourd tribut à ces fermetures, puisque trois classes de maternelle et de primaire vont être fermées. A terme, cela signifie que l'école publique ne sera plus présente dans certains quartiers de la ville. En effet, le secteur de Tarbes Nord-Est, selon la carte scolaire, perdrait une classe de maternelle à l'école Vignemale et une classe élémentaire à l'école Paul-Bert. Ces suppressions risquent de provoquer le transfert des élèves vers des établissements privés, situés non loin de ces deux écoles. On peut penser que l'école publique, fondement de la République, abandonne peu à peu certaines zones au profit de l'enseignement privé. Les parents d'élèves de ces quartiers sont en droit d'attendre de l'éducation nationale un encadrement de qualité au sein d'un véritable service public. Le seul critère démographique ne peut fonder à lui seul la répartition de la carte scolaire. Les disparités territoriales et les paramètres sociaux doivent également être pris en considération dans son élaboration. La ville de Tarbes, ayant par le passé supporté plusieurs fermetures de classes, et face à la mobilisation des parents d'élèves et d'enseignants, elle lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour sauvegarder l'école publique à Tarbes Nord-Est et améliorer ainsi les chances de réussite scolaire des enfants, telles que définies dans les priorités du ministère.

Texte de la réponse

fermeture de classes à tarbes

M. le président. Mme Chantal Robin-Rodrigo a présenté une question, n° 1727, ainsi rédigée :
« Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QOSD1727>
sur l'élaboration de la nouvelle carte scolaire pour la rentrée 2002-2003 dans les Hautes-Pyrénées. Si elle comporte de nombreuses mesures encourageantes, en particulier le renforcement de l'enseignement spécialisé et l'amélioration des postes de décharges et de remplacement, elle propose, par ailleurs, la suppression de cinq postes d'enseignants. D'après les premières orientations de l'inspection d'académie, on constate que la ville de Tarbes paie un lourd tribut à ces fermetures, puisque trois classes de maternelle et de primaire vont être fermées. A terme, cela signifie que l'école publique ne sera plus présente dans certains quartiers de la ville. En effet, le secteur de Tarbes Nord-Est, selon la carte scolaire, perdrait une classe de maternelle à l'école Vignemale et une classe élémentaire à l'école Paul-Bert. Ces suppressions risquent de provoquer le transfert des élèves vers des établissements privés, situés non loin de ces deux écoles. On peut penser que l'école publique, fondement de la République, abandonne peu à peu certaines zones au profit de l'enseignement privé. Les parents d'élèves de ces quartiers sont en droit d'attendre de l'éducation nationale un encadrement de qualité au sein d'un véritable service public. Le seul critère démographique ne peut fonder à lui seul la répartition de la carte scolaire. Les disparités territoriales et les paramètres sociaux doivent également être pris en considération dans son élaboration. La ville de Tarbes, ayant par le passé supporté plusieurs fermetures de classes, et face à la mobilisation des parents d'élèves et d'enseignants, elle lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour sauvegarder l'école publique à Tarbes Nord-Est et améliorer ainsi les chances de réussite scolaire des enfants, telles que définies dans les priorités du ministère. »

La parole est à Mme Chantal Robin-Rodrigo, pour exposer sa question.
Mme Chantal Robin-Rodrigo. Monsieur le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants, ma question s'adressait à M. le ministre de l'éducation nationale, mais je vois que nous faisons dans l'intergénérationnel - et c'est une bonne chose : c'est ce que nous essayons de faire au niveau de la politique de la ville. J'espère que vous allez pouvoir me répondre d'une façon aussi courte et aussi précise qu'à mon collègue Bono, parce que cela voudra dire que je n'ai plus de problème à Tarbes.

Mes problèmes à Tarbes concernent l'élaboration de la nouvelle carte scolaire pour l'année 2002-2003. Celle-ci comporte la suppression de cinq postes d'enseignant dans les Hautes-Pyrénées. D'après les premières orientations de l'inspection d'académie, on constate que la ville de Tarbes, encore une fois, paie un lourd tribut à ces fermetures puisque trois classes de maternelle et de primaire vont être fermées. A terme, cela signifie que l'école publique ne sera plus présente dans certains quartiers de la ville. En effet, le secteur de Tarbes nord-est, selon la carte scolaire, perdrait une classe de maternelle à l'école Vignemale et une classe élémentaire à l'école Paul-Bert. Ces suppressions risquent de provoquer le transfert des élèves vers des établissements privés situés non loin de ces deux écoles. On peut penser que l'école publique, fondement de la République, abandonne peu à peu certaines zones au profit de l'enseignement privé.

Les parents d'élèves de ces quartiers sont en droit d'attendre de l'éducation nationale un encadrement de qualité au sein d'un véritable service public. Le seul critère démographique ne peut fonder à lui seul la répartition de la carte scolaire. D'autant, monsieur le secrétaire d'Etat, et je souhaiterais insister sur ce point, qu'en ce qui concerne les effectifs qui ont été calculés par M. l'inspecteur d'académie pour la prochaine rentrée scolaire, on tient compte des enfants qui auront trois ans faits. Or nous savons bien que l'éducation nationale accueille les enfants lorsqu'ils sont propres, dès l'âge de deux ans. Nous savons aussi que dans ce secteur, il y a maintenant une démographie qui va, au contraire, en augmentation. On ne

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QOSD1727>

saurait donc concevoir que puissent être ainsi fermées cinq classes dans la ville de Tarbes, d'autant que plusieurs classes ont déjà été fermées l'année dernière.

Je souhaiterais donc savoir, monsieur le secrétaire d'Etat, quelles mesures M. le ministre de l'éducation nationale compte prendre pour sauvegarder l'école publique à Tarbes nord-est et améliorer ainsi la réussite scolaire de ces enfants qui sont, de plus, en zone d'éducaiton prioritaire. Ces objectifs sont ceux définis dans les priorités qui sont affichées par le ministère. M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants.

M. Jacques Floch, secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants. Je vous remercie de souligner, madame la députée, l'**« intergénération »**, mais M. le ministre de l'éducation nationale m'a demandé de vous transmettre une réponse plus longue. Nous nous situons évidemment dans une période où tous les départements connaissent ce débat sur la prochaine rentrée scolaire. Nous devons, les uns et les autres, défendre nos acquis dans ce domaine, parce que nous savons que les jeunes Français ont besoin d'un encadrement et d'une éducation parfaite.

Je tiens donc à vous donner les éléments d'information que M. le ministre de l'éducation nationale souhaite porter à votre connaissance.

Premièrement, l'élaboration de la carte scolaire dans les Hautes-Pyrénées est en totale conformité avec les grandes orientations nationales, et il faut se féliciter en particulier du renforcement de l'enseignement spécialisé, de l'amélioration des postes de décharges de directeurs ou de remplacement des maîtres en congé, ainsi que du développement des langues vivantes au cycle III, et de la mise en oeuvre du plan de rénovation de l'enseignement des sciences et du développement de l'informatique à l'école. Cela, c'est le cadre général qui est appliqué à tous les départements.

Deuxièmement, s'agissant de l'encadrement des élèves, le ministre de l'éducation nationale souhaite souligner que la dotation de votre département le situe au quatrième rang des départements français pour ce qui concerne le taux d'encadrement.

Même si le seul critère démographique ne peut bien évidemment fonder à lui seul les caractéristiques d'une carte scolaire, il est cependant permis de considérer cette situation comme globalement favorable pour le département des Hautes-Pyrénées, d'autant que l'évolution des effectifs est à la baisse depuis dix ans, en particulier dans les centres urbains. En effet, il nous faut constater une baisse des effectifs, principalement sur les villes de Tarbes, Lannemezan, Bagnères-de-Bigorre. La répartition de la dotation pour l'académie de Toulouse doit donc nécessairement tenir compte de cette évolution.

Troisièmement, s'agissant plus spécifiquement de la ville de Tarbes, le rééquilibrage de l'implantation des classes n'entraîne pas la disparition de l'école publique dans certains quartiers de la ville. Ainsi dans le quartier de Tarbes nord-est les capacités d'accueil demeurent tout à fait suffisantes et adaptées à la réalité des effectifs à scolariser.

Il faut ajouter qu'il ne saurait y avoir de transfert du public au privé dès lors qu'une classe de l'enseignement privé du secteur nord-est sera fermée à la rentrée 2002.

Ces redéploiements nécessaires sont bien évidemment accompagnés d'une politique active de concertation, de dialogue avec l'ensemble des partenaires, qui a pour objectif la réussite scolaire de tous les élèves. La dotation départementale pour la rentrée 2002 permet de garantir une politique éducative de qualité. Mais je le répète, la concertation est nécessaire dans votre académie, et particulièrement à Tarbes, pour que les effectifs soient répartis de la manière la plus satisfaisante pour vous, et surtout pour les enfants.

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QOSD1727>

M. le président. La parole est à Mme Chantal Robin-Rodrigo.

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Vous comprendrez, monsieur le secrétaire d'Etat, que cette réponse ne peut me donner satisfaction, puisqu'elle confirme tout ce qui a été entrepris par M. l'inspecteur d'académie. Je sais bien que notre département a un taux d'encadrement qui a été pendant très longtemps jugé satisfaisant. Vous dites qu'il se situe au quatrième rang. Oui, c'est parce que nous avons eu, il fut un temps, un très très bon ministre de l'éducation nationale : il s'appelait René Billères. Je suis très heureuse de le rappeler, d'autant qu'il était radical de gauche. Il a effectivement ouvert des classes dans toutes les petites communes. En matière d'aménagement du territoire, on ne peut pas, d'un côté, proposer au Parlement une loi affirmant la nécessité que, dans les zones prioritaires, les enfants soient moins nombreux et les classes moins surchargées et, d'un autre côté, quand il s'agit d'établir la carte scolaire, nous répondre qu'après tout nous sommes au quatrième rang et que ce n'est pas si mal que cela.

Les élus que nous sommes ne sont jamais satisfaits de la fermeture d'une classe. En ce qui me concerne, la fermeture de cinq classes ne peut évidemment recevoir mon agrément.

Données clés

- Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)
- Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert
- Type de question : Question orale
- Numéro de la question : 1727
- Rubrique : Enseignement maternel et primaire
- Ministère interrogé : éducation nationale
- Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

- Question publiée le : 11 février 2002, page 623
- Réponse publiée le : 13 février 2002, page 1239
- La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 11 février 2002